



DIRECTION REGIONALE PRIVE CENTRE IDF
2 RUE LOUIS ARMAND
92600 ASNIERES SUR SEINE
www.kone.com



CITYA PECORARI
9 RUE DE JOINVILLE
75019 PARIS

19801456/39469/0054/C6 1/2
D.794779800001481013

A envoi
BG.

N/Réf.: LCH-10513802-202009-41357357

Le 24 septembre 2020

Objet: SDC RCE ARTOIS FLANDRE, 198 RUE DE CRIMEE, 75019, PARIS

Date limite de non reconduction : 30/11/2020

Contrat : 41357357

Chère Cliente, Cher Client,
Chère Madame, Cher Monsieur,

Nous nous permettons d'attirer votre attention sur le fait que votre contrat de maintenance référencé ci-dessus, se renouvellera par tacite reconduction très prochainement.

Conformément aux articles L215-1 et suivants du Code de la Consommation, vous avez la possibilité de ne pas reconduire votre contrat à son échéance par courrier adressé au plus tard avant la date mentionnée dans l'encadré.

Les collaborateurs de notre entreprise, et notamment votre technicien de maintenance attitré, ont la volonté de démontrer leur esprit de service et de continuer à pouvoir vous satisfaire.

Aussi, nous vous confirmons notre engagement à continuer à améliorer votre satisfaction et vous remercions par avance pour votre confiance renouvelée.

Nous vous prions de croire, Chère Cliente, Cher Client, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Votre Directeur de Région
Anthony FAIFEU



DIRECTION REGIONALE PRIVE CENTRE IDF
 2 RUE LOUIS ARMAND
 92600 ASNIERES SUR SEINE
www.kone.com

794850168745220600*00

CITYA PECORARI
 9 RUE DE JOINVILLE
 75019 PARIS

N/Réf.: LCH-10955283-202009-E44814365

Le 24 septembre 2020

Objet: RESIDENCE DE TOURISME, AV DU GENERAL DE GAULLE, 93110, ROSNY SOUS BOIS

Date limite de non reconduction : 22/11/2020

Contrat : E44814365

Chère Cliente, Cher Client,
 Chère Madame, Cher Monsieur,

Nous nous permettons d'attirer votre attention sur le fait que votre contrat de maintenance référencé ci-dessus, se renouvellera par tacite reconduction très prochainement.

Conformément aux articles L215-1 et suivants du Code de la Consommation, vous avez la possibilité de ne pas reconduire votre contrat à son échéance par courrier adressé au plus tard avant la date mentionnée dans l'encadré.

Les collaborateurs de notre entreprise, et notamment votre technicien de maintenance attitré, ont la volonté de démontrer leur esprit de service et de continuer à pouvoir vous satisfaire.

Aussi, nous vous confirmons notre engagement à continuer à améliorer votre satisfaction et vous remercions par avance pour votre confiance renouvelée.

Nous vous prions de croire, Chère Cliente, Cher Client, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Votre Directeur de Région
Anthony FAIFEU